



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Metz, le 15 MARS 2017

N°501567 /DEF/EMZD Metz/DIV.ADF/B.SEU/NP

Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone Terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

OBJET : Elaboration – PLU – Bornel (60).

REFERENCE : Lettre du 8 mars 2017.

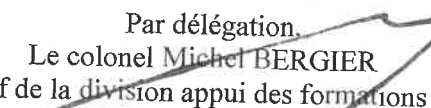
Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Bornel, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à l'élaboration de son plan local d'urbanisme.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la commune susvisée est grevée par la servitude PT2 relative au faisceau hertzien de Saint-Germain-en-Laye Camp des Loges (Yvelines) à Sainte-Geneviève Maison Blanche (Oise), approuvée par décret du 27 novembre 1989 et gérée par la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz - quartier de Lattre de Tassigny - CS n°30001 - 57044 METZ cedex 1.

Par ailleurs, aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal et aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de l'élaboration de ce document d'urbanisme mais désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Par déléation,
Le colonel Michel BERGIER
chef de la division appui des formations



COPIES :
COMBdD Creil
USID Creil